

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

COMMUNE DE COMPANS

Séance du 28 Mai 2010

Nombre de membres Présents	Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Ayant pris part au vote ou représentés
11	14	12

Date de la convocation : 21/05/2010

Date d'affichage : 21/05/2010

L'an deux mille dix, le vingt-huit mai à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Joël **MARION**, Maire de Compans.

Présents : Joël **MARION**, Maire de Compans, Patrice **MALINGRE**, 1^{er} Adjoint au Maire Sylvie **ADAM**, 2^{ème} Adjointe au Maire, Joëlle **DARRAS**, 3^{ème} Adjointe au Maire, Arnaud **LEROUX**, Jean-Pierre **BERNET**, Monique **LESS**, Isabelle **RICHE**, Laurence **POMMIER**, Françoise **BOESPFLUG** et Laurent **CAEKAERT**, Conseillers municipaux.

Représenté : Thierry **CARTON** a donné pouvoir à Sylvie **ADAM**.

Absente excusée n'ayant pas donné de pouvoir : Corine **CUFFEZ**, Conseillère municipale.

Absent non excusé : Christophe **SOKOLSKY**, 4^{ème} Adjoint au Maire.

Formant la majorité des membres en exercice,

Secrétaire de séance: Françoise **BOESPFLUG**.

DEFINITIF

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 7 Mai 2010.
- 2/ Règlement Communal concernant la passation des marchés publics.
- 3/ Choix de l'entreprise pour la construction du préau école Jean de la FONTAINE.
- 4/ Confirmation de la déclaration d'intention (Contrat triennal de voirie).
- 5/ Participation de la collectivité pour la sortie Disney du 05 juin 2010.
- 6/ Proposition d'achat d'une parcelle de terre.
- 7/ Commission DSP (contrat d'affermage).

Le quorum étant atteint, le Maire de Compans ouvre la séance à 20H45.

M. le Maire demande au Conseil municipal de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- « Vote du taux des quatre taxes » (délibération)
 - « Participation financière à l'achat d'un coussin floral » (point information)
- Il précise que ces points seront abordés après le point n°7.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés de rajouter à l'ordre du jour ces deux points.

1/ Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 7 Mai 2010 :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés le compte-rendu du Conseil municipal du 7 Mai 2010.

Joëlle **DARRAS**, Françoise **BOESPFLUG** et Jean-Pierre **BERNET** s'abstiennent de voter.

2/ Règlement Communal concernant la passation des marchés publics :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- L'approbation du règlement communal concernant la passation des marchés publics et accords cadres.
- De donner le droit au maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

3/ Choix de l'entreprise pour la construction du préau école Jean de la FONTAINE :

POINT REPORTE

4/ Confirmation de la déclaration d'intention (Contrat triennal de voirie) :

Monsieur le Maire expose les différents problèmes de sécurité liés à l'entrée Nord de l'agglomération par la RD 9 et la Rue de l'Eglise. En effet, cette voie très fréquentée est rectiligne et il est difficile d'appréhender l'entrée du village.

Cette configuration n'incite pas les usagers de la voie à ralentir et de nombreux véhicules pénètrent dans le village à des vitesses supérieures à la limite légale. De plus, ils conservent cette vitesse dans la Rue de l'Eglise au détriment de la sécurité des riverains et des piétons.

D'autre part, avant l'entrée de l'agglomération se situe l'accès à la jardinerie. Cet accès très fréquenté pose lui aussi des problèmes de sécurité du fait à la fois de la vitesse des véhicules et de la gestion des entrées et sorties de ce commerce.

Enfin, d'un point de vue esthétique, cette entrée d'agglomération n'est actuellement guère mise en valeur et le projet comporte un volet d'aménagement paysager destiné à améliorer l'aspect qualitatif de cette entrée de village.

Dans ce but, il est envisagé de procéder à une étude de réaménagement de la voie depuis l'accès à la jardinerie jusqu'au carrefour de la Rue de l'Eglise et de la Rue de Mitry et au terme de cette étude de solliciter des subventions auprès du Conseil général de Seine-et-Marne dans le cadre d'un contrat triennal de voirie.

En première approche l'enveloppe prévisionnelle des travaux est estimée à 900 000 H.T.

Une réunion préliminaire en présence d'un représentant du Conseil Général a été faite le 28 avril dernier. Cette réunion avait pour but d'informer le Conseil Général de la volonté de la commune de mettre à l'étude le projet de voirie.

Le nouveau cahier des charges des contrats triennaux impose à présent une démarche initiale qui consiste, après une première réunion de travail avec le Conseil Général, à confirmer à celui-ci l'intention de la commune de mettre en place un Contrat triennal de voirie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- La confirmation de la déclaration d'intention pour le Contrat triennal de voirie.
- D'autoriser M. le Maire à lancer les études nécessaires à la mise au point du programme de travaux devant être inclus dans le Contrat triennal de voirie.
- De donner le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

5/ Participation de la collectivité pour la sortie Disney du 5 juin 2010 :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- L'organisation de la sortie au parc **DISNEYLAND** le 5 Juin 2010, organisé par la Caisse des Ecoles.
- Que les dépenses inhérentes à cette sortie pour les adultes accompagnateurs seront prises en charge sur le budget communal 2010 sur lequel les crédits sont prévus à cet effet.
- Que la commune prendra en charge 50% de cette sortie (33 euros/adulte) et que le prix de participation sera fixé :
Adulte accompagnateur de Compans : **16,50 euros.**
- Que les sommes à la charge des participants seront mises en recouvrement par l'émission de titres de recettes auprès de la Trésorerie Principale de Claye-Souilly.
- De donner au Maire le droit de signer tous les documents afférents à ce dossier.

6/ Proposition d'achat d'une parcelle de terre :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- La proposition d'achat de la parcelle cadastrée Section B n°220 située en zone NDa au lieu-dit « le Grand Marais » (17 ares et 98 centiares) pour le montant de **3560 euros.**
- De donner le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

7/ Commission Délégation de Service Public - DSP (contrat d'affermage) :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'instaurer une Commission de Délégation de Service Public – DSP pour procéder à l'ouverture et à la sélection des candidatures, de procéder à l'ouverture des offres et d'émettre un avis pour le CM.
- De nommer comme :

Membres titulaires :

Joël **MARION**

Patrice **MALINGRE**
Jean-Pierre **BERNET**
Laurent **CAEKAERT**

Membres suppléants :

Isabelle **RICHE**
Sylvie **ADAM**
Arnaud **LEROUX**

- De donner le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

8/ Vote du taux des quatre taxes :

(Cette délibération annule et remplace la délibération n° 316 26 03 2010).

En vertu de l'état de notification des taux d'imposition de 2010 des quatre taxes directes locales,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De fixer à **7,16%** la taxe d'habitation
- De fixer à **16,14%** la taxe foncière (bâti)
- De fixer à **56,63%** la taxe foncière (non bâti)
- De fixer à **10,08 %** la compensation relais pour 2010
- De donner le droit au maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

9/ Participation financière à l'achat d'un coussin floral : POINT INFORMATION.

Suite au décès d'un membre de la famille d'un agent communal, M. le Maire et l'ensemble du Conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents et représentés de la prise en charge financière par la Commune d'un coussin floral.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H50.